

MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

mairie-maringes @bbox.fr

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016

PRÉSENTS: M. BRUYÈRE Christian. Mme CHALANDON Nicole. M. CROZIER Bernard. M. THEVENON Denis. M. GRANGE Denis. Mme PENVEN-DE MARI Marie-Hélène. CHALANDON Angélique. M. CHARVOLIN Christophe. Mme VERNE Georgette. M. RIVOIRE Jean-Pierre. M. RIVOIRE Jean-Pierre. Mme Farge Marie-Thérèse. M. VILLEMAGNE Guy.

ABSENT: M. Georges CHARBONNIER.

SECRETARE : M VILLEMAGNE Guy.

1- CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'INSTRUCTION DES DROITS DES SOLS

Monsieur le Maire rappelle la convention de prestation de service pour l'instruction autorisation des droits des sols. Il précise que la durée de ladite convention est de 5 ans et non de 1 an contrairement à ce qui avait été dit lors du précédent conseil.

Monsieur le Maire précise que seulement 2 communes n'ont pas signé cette convention. Il précise l'article 7 stipulé sur la convention mais pas sur le présent avenant : « La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve d'un préavis de 3 mois ». Afin de palier à l'absence de l'article 7 sur le présent avenant, Monsieur le Maire propose de joindre à la délibération le présent avenant ainsi que la convention initiale.

Après discussions, le Conseil Municipal décide de demander une nouvelle convention au Simoly pour une durée d'un an. Il précise qu'en cas de refus, il demande une notification écrite précisant les raisons de ce refus. Ce dossier sera traité au prochain Conseil Municipal suivant la réponse à cette demande.

2- PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS (RENOUVELLEMENT ADHESION)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré à l'offre d'accompagnement proposée par le Département de la Loire concernant la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

La convention de partenariat étant arrivée à échéance, le Département nous invite à renouveler notre adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics en approuvant les conditions générales de mise à disposition dont les principaux points sont précisés ci-dessous :

Le Département s'engage :

- à mettre à disposition gratuitement une solution de dématérialisation des marchés publics, répondant à la réglementation en vigueur et aux évolutions réglementaires futures. La solution de dématérialisation proposée est celle du prestataire retenu par le Département de la Loire. La mise à disposition s'effectue dans les conditions fixées à l'article 3,
- à en assurer gratuitement l'hébergement et les prestations d'infogérance, d'assistance et de maintenance associées,
- à proposer les prestations d'assistance et d'accompagnement par l'intermédiaire du prestataire retenu par le Département, dans les conditions fixées à l'article 3,

- à mettre à disposition des modules complémentaires par l'intermédiaire du prestataire retenu par le Département, dans les conditions fixées à l'article 3.

La mise à disposition est consentie pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature des présentes conditions générales par le représentant du bénéficiaire dûment habilité à cet effet. Cette mise à disposition sera reconduite tacitement pour une durée de 5 ans si le Département ne fait pas jouer sa faculté de dénonciation telle que prévue à l'article 7.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur l'adhésion au projet de dématérialisation des marchés publics de la Loire proposé par le Département de la Loire.

- de l'autoriser à signer les conditions générales de mise à disposition proposée par le Département de la Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- accepte l'adhésion

- autorise Monsieur le Maire à signer les conditions générales de mise à disposition proposée par le Département de la Loire.

3- VOTE SUBVENTION ECOLE DE MARINGES ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune verse chaque année à l'école privée de la commune une subvention de fonctionnement. Il précise que l'année précédente, la subvention était de 31200€ soit 537.93€ par enfant pour l'année 2014/2015. Il précise aussi que pour cette année 2015/2016, 2 acomptes de 10000€ ont déjà été versés.

La commission associations-sports-ecole propose de redonner la même somme que l'année précédente soit 31200€ pour 56 enfants de Maringes inscrits à l'école cette année contre 58 l'année précédente.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de fixer la participation communale.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

FIXE la participation communale à 31 200 € soit 557.14 € par élève domicilié sur la commune et scolarisé en maternelle ou primaire pour l'année scolaire 2015/2016.

4- VOTE SUR MAINTIEN EN POSTE DU 4EME ADJOINT SUITE RETRAIT DE DELEGATION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a pris un arrêté afin que Monsieur CHARVOLIN n'ait plus de délégation (retrait délégation urbanisme en date du 12 février 2016).

Il précise qu'il a reçu un courrier de la sous-préfecture de la Loire lui demandant de convoquer l'assemblée délibérante dans les meilleurs délais afin qu'elle se prononce sur le maintien ou non de Monsieur CHARVOLIN Christophe dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré et après vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, par 8 voix POUR, 3 CONTRE et 2 votes blancs décide de maintenir Monsieur Christophe CHARVOLIN dans ses fonctions d'adjoint au maire.

DIT que le nombre d'adjoints est maintenu à quatre (4) dans l'attente de retours officiels relatifs aux démissions de 2 adjoints.

5- NUMEROTATION DU BOURG : RESULTAT CONSULTATION DES ENTREPRISES

La commission voirie présente les résultats des demandes de devis relatifs aux plaques de rues. Elle précise que l'entreprise la plus compétitive est JS CONCEPT. Celle-ci propose la numérotation du bourg pour 3570€

HT. Le prix de la signalétique pour les commerçants est plus chère que les autres entreprises sollicitées soit 113.40€ par panneau, tarif qui devra donc être négocié par la commission voirie.

Monsieur le Maire précise que la subvention obtenue pour la numérotation des rues est de 6342€ donc la pose de 10 à 15 poteaux peut être rajoutée au devis.

Le Conseil Municipal décide de choisir l'entreprise JS CONCEPT présentant un meilleur rapport qualité/ prix et demande à la commission chargée de suivre ce dossier de bien vouloir négocier la signalétique pour les commerçants à environ 80€ ainsi que rajouter la pose de 15 à 20 poteaux. La délibération de ce présent dossier sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal (après négociation).

6- QUESTIONS DIVERSES

Information sur démission au sein du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire présente la lettre de démission de Madame Myriam MICHALET, Conseillère Municipale déléguée à la commission Associations-sports-école et la commission CCAS. Il précise que Georges Charbonnier a envoyé sa démission du Conseil Municipal en préfecture.

Monsieur Guy Villemagne indique qu'il a démissionné de la délégation finance.

Madame Marie Farge déclare avoir envoyé sa lettre de démission de sa qualité d'adjoint à Monsieur le préfet.

Le secrétariat de mairie précise qu'aucun document officiel émis par la préfecture n'est parvenu en mairie concernant la démission de Monsieur Georges Charbonnier ainsi que la démission de la fonction d'adjointe de Madame Marie Farge.

Budget :

Monsieur Guy Villemagne présente le budget fonctionnement et investissement de la commune.

Il présente notamment les points qui alourdissent le budget :

-Problème chauffage Salle Animation Rurale : des personnes arrivent à dérégler le thermostat qui affiche 17° à la place de 12°.

-Problème de retraite de pension civil pour l'adjoint administratif.

-Indemnité du maire.

La commission finance se réunira le 01/04 à 20h30.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le 14 avril 2016 à 20h30